

Règlement de course « La course des enfantastiques »

Article 1 : A propos

La « Course des enfantastiques » propose des épreuves de Run and Bike et /ou de duathlon cross qui se dérouleront sur les communes d'Uzos, Mazeres-Lezons et Rontignon. Elle emprunteront les voies communales et les chemins référencés au plan local des randonnées.

L'ensemble des épreuves sont coorganisées par l'Association pour la Protection de l'Enfance et l'Adolescence, regroupant des enfantastiques et des salariés ainsi que des bénévoles du club des « traileurs des Costalats ».

Article 2 : Conditions de participation

Format	catégories	âges	Heure de départ
Duathlon cross	adultes	+ 18 ans (nés avant le 25/10/08)	08h30
Run&bike 8,5 km	Minimes > adultes	13 ans et plus (nés avant le 25/10/13)	11h00
Run&bike 5,5 km	Enfants > adultes	10 ans et plus (nés avant le 25/10/16)	11h10
Run&bike 2,5 km	Enfants nés entre le 25/10/20 et le 24/10/16	6-9 ans	12h30

Les courses sont ouvertes aux licenciés FFTRI ou non licenciés.

Les équipes peuvent être mixtes, féminines ou masculines . Pour les épreuves de run and bike (5,5 et 8,5), l'équipe peut se composer en référence au tableau ci dessus d'un duo enfant (ou minime) / enfant (ou minime) ou enfant (ou minime)/adulte ou adulte/adulte.

Les épreuves de run and bike sont destinées à des sportifs de niveau intermédiaires voire débutants dans la version du 5,5 km. Elles visent à rechercher un temps partagé d'effort et de plaisir en gardant un aspect ludique.

Le duathlon cross , au regard à l'enchaînement des disciplines dans des conditions techniques, s'adresse à des sportifs entraînés. Il peut être réalisé en solo ou en relais de deux personnes. Les participants doivent se munir d'un porte dossard personnel, notamment pour le duathlon cross en relais.

– tarifs

Le montant des inscriptions s'élève à :

- 20 euros pour le duathlon cross individuel
- 25 euros pour le duathlon cross en relais
- 15 euros pour le run&bike 8,5 km
- 10 euros pour le run&bike 5,5 km
- 5 euros pour le run& bike 2,5 km

-inscriptions :

Les inscriptions se font exclusivement en ligne sur le site officiel de l'événement *Pyrénées chrono* sur le site www.pyreneeschrono.fr

La date limite d'inscription est le 24 octobre à minuit. Des inscriptions sur place auront lieu le matin de l'épreuve si le nombre de participants maximum n'est pas rempli.

Les licenciés FFC , FFT ou FFA devront présenter leur licence valide au moment de l'inscription.
Pour les non licenciés, ils devront valider les pièces justificatives demandées dans le site d'inscription (Pass Prévention Santé).

-retrait des dossards : le retrait des dossards est prévu : le vendredi 23 octobre de 17h00 à 18h30 et le samedi 24 octobre de 14h00 à 18h00 au magasin Rrunning Pau Lons, situé au 72 bd Charles de Gaulle, 64140 Lons. Ces deux options sont à prioriser pour une meilleure gestion le jour J.. Toutefois, une dernière possibilité le matin même de l'épreuve de 7H30 à 8H pour le DUATHLON CROSS et de 10h à 10h 30 sur le site d'Uzos.

Article 3 : les parcours

-le duathlon cross :

- a- trail : 5 km +150 m de dénivelé
- b-VTT : 11km +350 m
- c-trail : 3km +100m

Ces différentes boucles se déroulent principalement dans les coteaux, alternant chemins, singles et portions de route.

– les run&bike

Le parcours, plutôt plat et sans difficulté technique, emprunte quelques routes ou chemins communaux ainsi que la voie verte le long du gave de Pau.

Le tracé du 5,5 km emprunte la quasi totalité du tracé du 8,5 km. Deux extensions ont été prévues : une première boucle en forêt et une seconde en fin de parcours .

Les parcours sont entièrement balisés, et des bénévoles et signaleurs assureront la sécurité tout au long du parcours. Les participants doivent suivre impérativement les recommandations de sécurité. Pour le duathlon cross, les VTTistes devront, lors des petites sections de route empruntées, respecter le code de la route.

Enfin, les trois épreuves pouvant se dérouler sur des plages horaires similaires, bien que l'organisation veille à éviter tout croisement , le respect de chaque concurrent à l'égard des autres doit demeurer.

-ravitaillements :

-Pour le duathlon cross, un ravitaillement installé près du parc vélo permettra aux concurrents de pouvoir se ravitailler en eau et en solide lors de chaque passage et à l'arrivée. Un ravitaillement eau est également prévu à mi parcours de chaque boucle.

-Pour les run and bike, un ravitaillement en eau et solide au départ, à mi parcours et à l'arrivée est prévue.

-chaque participant doit toutefois s'assurer d'une réserve d'eau suffisante pour la durée de son épreuve.

-Jeter des déchets en dehors des zones désignées est strictement interdit sous peine de disqualification . Le respect de l'environnement est une priorité. Chaque participant doit veiller à ne pas polluer le parcours.

-Article 4 : règles de course

Pour l'ensemble des épreuves, le débriefing avant course est obligatoire (15 min. avant le départ) et les concurrents sont tenus respecter les consignes de course. L'organisation ne pourra être tenue responsable d'une prise de risque d'un concurrent.

A tout moment, le dossard doit rester visible . Pour le relais, le dossard doit se passer du coureur au vttiste et du vttiste au coureur dans les zones de transition prévues à cet effet.

-le duathlon cross :

VTT

-casque obligatoire pour la section VTT . La jugulaire doit être fermée avant le départ vélo et pourra être détachée une fois entré dans la zone transition/parking vélo.

-Seuls les vélos de type VTT seront autorisés. Les vélos à assistance électrique, les gravel ou vélo de cyclocross seront interdits.

-le concurrent doit monter sur le vélo après la sortie de la zone de transition vélo (marquage) et peut en redescendre au marquage précédent la zone de transition.

-lors des dépassements, le plus lent doit céder le passage au plus rapide. Ce dernier devra rester vigilant et veiller à la sécurité de tous lors de son dépassement.

TRANSITION

- la zone de transition trail/VTT/trail sera strictement délimitée et les participants devront suivre les indications des organisateurs
- pour les participants en relais, deux zones de passage de relais (dossard) seront aménagées à côté du parc à vélo. Une zone, en début du parc à vélo, concernera les vttistes en attente du coureur ayant fait la première partie du parcours. La seconde, située plutôt vers la fin du parc à vélo concernera le coureur s'élançant pour la dernière partie.
- les participants auront, entre 7h 30 et 8h15, à déposer leur vélos à l'emplacement identifié. Ils pourront y déposer casque, chaussures, serviette....
- Le vélo ne pourra être retiré qu'après l'arrivée du dernier concurrent. Un bénévole validera chaque départ de vélo.

- le run and bike

-Tous les concurrents doivent avoir un casque homologué sur la tête, avec jugulaire fermée, que cela soit le coureur ou le cycliste.

-Seuls les vélos de type VTT, VTC, gravel seront autorisés. Les vélos à assistance électrique seront interdits (un seul vélo par binôme).

-L'un des participants de chaque duo commencera par courir une boucle d'étirement avant de rejoindre son binôme cycliste

-Un emplacement d'attente pour les cyclistes sera signalé par les organisateurs, à la fin de la boucle d'étirement effectué par le coureur.

-lors des dépassements, chaque participant doit rester vigilant aux autres et veiller à la sécurité de tous lors de son dépassement.

-chaque binôme devra rester vigilant aux signalisations et indications de la course choisie, des signaleurs aideront à l'orientation.

- il est interdit de progresser à deux simultanément sur le même vélo.

- les deux membres du binôme doivent franchir ensemble la ligne d'arrivée.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration du matériel des concurrents. Pour les participants au duathlon cross, les vélos seront surveillés le temps de la course dans la zone transition et ce jusqu'à la fin de la course. Le dernier concurrent arrivé signera la fin du

temps de surveillance et obligera tout un chacun à reprendre son vélo en se présentant auprès du bénévole chargé de la gestion du parc vélo.

Les concurrents acceptent sans restriction l'utilisation des sons et des images enregistrés durant l'événement .

Article 5 : Classement et récompenses

Les classements seront disponibles à l'arrivée et consultables sur le site du chronométrateur. Des récompenses sont prévues comme ci dessous. Les remises sont célébrées vers 10h30 pour le duathlon cross. Pour le run and bike enfant, les run and bike 5,5 km, 8,5 km, la remise est prévue pour 13h15.

Run and bike 2,5 km				
3 premiers vainqueurs scratch	3 premiers duos masculins	3 premiers duos féminins	3 premiers duos mixtes	Un souvenir pour tous
Run and bike 5,5 km				
3 premiers vainqueurs scratch	3 premiers duos masculins	3 premiers duos féminins	3 premiers duos mixtes	3 premiers duos mineur/majeur
Run and bike 8,5 km				
3 premiers vainqueurs scratch	3 premiers duos masculins	3 premiers duos féminins	3 premiers duos mixtes	3 premiers duos mineur/majeur
Duathlon cross				
3 premiers vainqueurs scratch individuel	3 premiers masculins individuels	3 premiers féminins individuelles		
3 premiers duos				

Article 6 : Sécurité

-un dispositif médical et un poste de secours seront présents lors de la course et disposeront d'un lieu à l'arrivée

-en cas de blessure, malaise ou accident, tout participant est invité à signaler la situation au plus vite auprès des organisateurs.

-chaque participant doit être responsable de son équipement et maîtriser la technique des différentes disciplines.

-chaque participant doit disposer d'une assurance personnelle. Il est fortement recommandé de souscrire à une assurance couvrant les accidents et la responsabilité civile.

- l'organisateur est couvert par une responsabilité civile mais décline toute responsabilité en cas de dommage (vols, casse, perte...) aux biens personnels des participants .

Article 7 : Cas d'annulation/modification du parcours

-annulation du fait du participant :

Les annulations seront possibles jusqu'au 24 octobre sur présentation d'un justificatif médical. Le remboursement de l'inscription se fera alors à hauteur des frais d'inscription hors remboursement des frais de gestion

- annulation/modification du fait de l'organisateur

En cas d'annulation ou d'interruption de l'épreuve pour toute raison hors du contrôle de

l'organisateur (décisions des autorités publiques , cas de force majeure...) , les frais d'inscription seront remboursés hors remboursement des frais de gestion

- les parcours pourront être modifiés pour de raisons de sécurité et des autorisations préfectorales.